

Les Départements face à de nouveaux défis

Tous confrontés à la réorganisation territoriale, et certains exsangues financièrement, les Départements sont conduits à reconsidérer leurs missions.



Silence on tourne, par la Compagnie Pockemon Crew, spectacle présenté à L'Espace Agora de Commentry (Allier)

Menacés il y a peu de temps encore de disparition, les Départements sont aujourd'hui confrontés à une double réalité qui va connaître (ou connaît déjà) des répercussions sur le plan culturel. L'entrée en vigueur de la loi NOTRe tout d'abord, qui prévoit que les Régions, les Départements et les Communes ont désormais des compétences partagées en matière culturelle ; une situation financière de plus en plus précaire ensuite (due conjointement à la baisse des dotations de l'État et à l'accroissement des dépenses liées au versement d'allocations de solidarité) qui confine à la faillite pour une quarantaine

de Départements. En outre, il ne faut pas oublier que les Départements possèdent des compétences culturelles obligatoires, dont le Schéma de développement des enseignements artistiques et la structuration de la lecture publique. Ce contexte oblige inévitablement les Conseils départementaux à reconsidérer leur positionnement dans le champ culturel.

Effet de ciseau

La complexité budgétaire dans laquelle se débattent nombre de Départements les contraint d'ores et déjà à certaines inflexions dans le soutien apporté à la création et à la diffusion. «Lorsque vous avez, par exemple, une augmentation de



Frédéric Lafond, président de la Fnadac

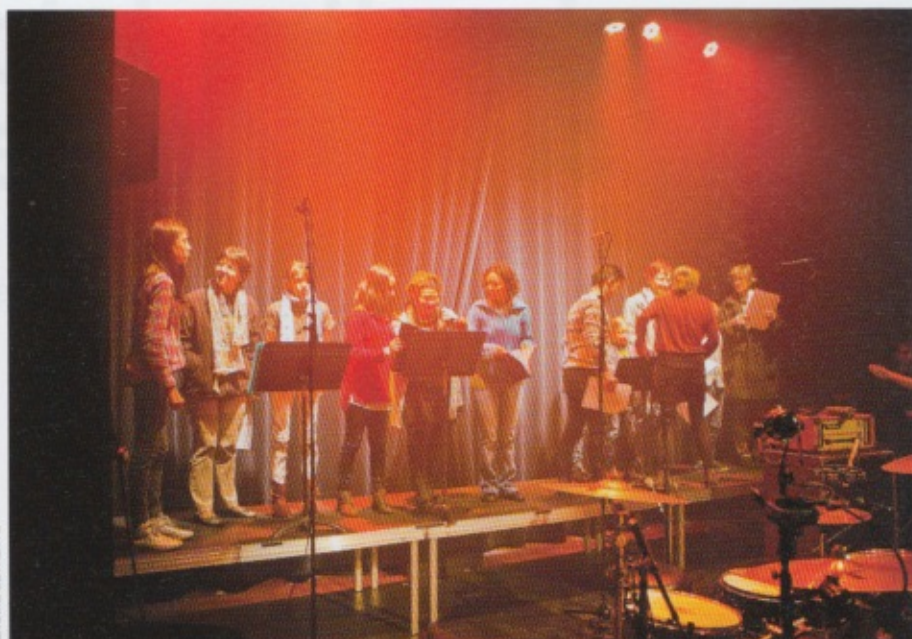
«Il n'y aura pas d'action éducative ou de cohésion sociale réussie sans soutien à la création.»

7 à 10% des allocataires du RSA sur un territoire, l'effet de ciseau est mortel», explique Frédéric Lafond, président de la Fédération nationale des associations des directeurs des affaires culturelles (Fnadac). Il s'est récemment traduit, dans le Département de l'Allier, par une suspension des aides à la création et au fonctionnement versées aux compagnies. Une politique justifiée par le vice-président en charge de la culture, Jean-Sébastien Laloy, par la nécessité de réaliser 17 millions d'euros d'économies. En 2016, le budget de la culture (6 millions d'euros) accusera ainsi une baisse de 400 000 €. «Nous avons souhaité sanctuariser les aides à la production et à la diffusion sur le territoire, mais

nous ne sommes plus en mesure de financer le fonctionnement annuel de compagnies», précise Jean-Sébastien Laloy, qui fait valoir la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs. Le premier concerne l'événementiel et la diffusion sur un territoire, avec des subventions allant jusqu'à 1 500 € par représentation dans les communes ; le second vise à soutenir les festivals emblématiques du département, les compagnies qui s'y produiront ou les organiseront bénéficiant d'aides pouvant atteindre jusqu'à 20 000 €.

Associer culture et compétences obligatoires

La politique culturelle du Département de l'Allier s'illustre également par un recentrage de ses actions sur le Schéma des enseignements artistiques et la lecture publique d'une part, l'irrigation culturelle du territoire d'autre part. «Le conseil départemental est souvent le premier partenaire des communes», souligne Jean-Sébastien Laloy. Nous avons donc voulu renforcer l'aide que nous leur apportons pour bâtir leur saison culturelle. Enfin, la gestion des collèges faisant, elle aussi, partie des compétences obligatoires des Départements, celui de l'Allier affirme continuer de s'inscrire dans des Parcours d'éducation artistique et culturelle. Associer la culture aux compétences obligatoires : tel est le nouveau positionnement préconisé par Frédéric Lafond. «Le Département, estime-t-il, peut être chef de file sur la culture et la réussite éducative, la culture et l'inclusion sociale, offrir aussi des outils très pertinents sur culture et coopération territoriale en direction des Communautés de communes.» Sur ce dernier aspect, le président de la Fnadac cite l'exemple du Département du Doubs, qui durant dix ans a développé une saison départementale grâce à laquelle les compagnies ont pu augmenter leur capacité de diffusion, puis la valoriser auprès des DRAC.



JÉRÔME SEVRETTE

Rencontre de collégiens avec le groupe Totorro à Louvigné-du-Désert dans le cadre de l'opération Kaléidoscope soutenue par le Département d'Ille-et-Vilaine

La culture, vecteur de lien social

De son côté, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine affiche une volonté de maintenir un budget important (8 500 000 € actuellement) pour la culture, dans lequel prend place, indique la vice-présidente en charge de la Culture, Françoise Sourdrille, «une réflexion liée à la lecture publique», qui se concrétise notamment par un soutien particulier apporté aux médiathèques, considérées comme des points d'entrée importants pour la culture. «Le Département fait levier pour que des propositions liées au spectacle vivant soient diffusées dans les médiathèques des communes et des intercommunalités», affirme-t-elle. Un second axe privilégié renvoie aux missions de cohésion sociale et de développement des territoires incombant au Département ; lequel met en œuvre depuis plusieurs années, en collaboration avec des agents locaux d'insertion et ceux chargés du développement social local, des actions culturelles. «Des propositions émergent, qui s'inscrivent, là aussi, dans le champ du spectacle vivant, avec de la coproduction et des accueils en

résidence», assure Françoise Sourdrille. Les Départements seraient donc appelés à creuser la piste d'un rapprochement entre la culture et le secteur social, qui permettrait de légitimer les dépenses culturelles. N'existe-t-il cependant pas un risque de transformer les artistes en animateurs socioculturels ? «C'est la raison pour laquelle je préfère parler de la culture comme vecteur de lien social», répond Frédéric Lafond, qui, prévenant contre toute instrumentalisation des acteurs culturels, insiste : «Il n'y aura pas d'action éducative ou de cohésion sociale réussie sans soutien et donc financement des processus de création pure.»

Une entrée par le projet

Pour ce faire, le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de ne pas séparer aides à la création, à la diffusion et à la programmation, mais d'accompagner des projets dans leur ensemble. Outre s'être doté d'un dispositif destiné à soutenir la permanence artistique sur un territoire, le conseil départemental a créé il y a quatre ans un Fonds d'accompagnement



Jean-Sébastien Laloy, vice-président chargé de la Culture au Conseil départemental de l'Allier

«Nous ne sommes plus en mesure de financer le fonctionnement annuel de compagnies.»



ERIC CHEVALIER

Dans ma tête, par la Compagnie Entre deux rives, présenté au théâtre de Cusset (Allier)

artistique et territorial. «L'idée est de pouvoir accompagner de nouvelles formes favorisant la rencontre des artistes et des publics», précise Sandrine Kerlidou, directrice de la Culture au Département d'Ille-et-Vilaine, pour offrir des perspectives aux porteurs de projets que nous n'avons plus la capacité d'aider en termes budgétaires.» Une compagnie peut ainsi être aidée durant trois ans, temps mis à profit pour, par l'entremise du Département, tisser des liens avec des lieux de diffusion et des associations et ainsi acquérir une lisibilité suffisante, gage d'autonomie. Cette entrée par le projet est également défendue par Frédéric Lafond, qui y ajoute la nécessité de ne plus raisonner en termes de critères mais d'enjeux de développement – l'innovation

culturelle, la conquête des publics, la relation amateurs/professionnels... «Dans ce cadre, explique-t-il, plus les projets seront intégrés à différentes dimensions, plus ils feront sens et plus les exécutifs mesureront la nécessité de soutenir la création.» De tels projets requièrent du temps, une analyse des besoins d'un territoire avec l'ensemble de ses acteurs et donc une co-construction, dont Frédéric Lafond propose qu'elle prenne la forme de contrats de coopération et de développement culturel.

Reconstruire le territoire

Concernant précisément la notion de compétence partagée, si Françoise Sourdrille rappelle que l'Ille-et-Vilaine travaille depuis



Françoise Sourdrille, vice-présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine chargée de la culture

«Le Département fait levier pour que des propositions liées au spectacle vivant soient diffusées dans les médiathèques des communes et des intercommunalités.»

plusieurs années avec les Intercommunalités ainsi qu'avec les Métropoles (en particulier sur des actions visant à la mise en réseau des acteurs culturels, mais aussi dans le cadre du conventionnement de compagnies), Jean-Sébastien Laloy se montre plus dubitatif sur les relations futures avec les Régions tant que celles-ci n'auront pas défini leur cadre d'intervention en matière culturelle. «Nous reconduirons, assure-t-il toutefois, les conventions déjà mises en place avec les communes, les Communautés de communes, voire avec la Région et la DRAC, qui nous permettent de définir chacun nos engagements et le montant de nos accompagnements.» Sur la réussite des coopérations entre les différentes collectivités, Frédéric Lafond reste optimiste, à condition que l'on ne s'en tienne pas à un simple croisement des financements. «Il ne s'agit plus de se partager un gâteau qui se réduit de plus en plus, mais de réécrire ensemble la recette», affirme le président de la Fnadac, qui dit attendre des acteurs culturels qu'ils ne demeurent pas dans la revendication territoriale de ce qu'ils possèdent mais contribuent à construire un nouveau territoire. Il estime en outre que dans le nécessaire transfert d'une ingénierie culturelle aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Départements ont un rôle d'accompagnement important à tenir. Malgré la situation très difficile qu'ils traversent aujourd'hui, les Départements refusent non seulement d'adopter une position de retrait dans la mise en œuvre des politiques publiques de la culture mais d'envisager leur effacement du paysage territorial ; convaincus qu'ils sont de demeurer un échelon de proximité essentiel pour dialoguer avec les artistes, favoriser le développement de projets et l'irrigation culturelle des territoires. ■

MARIE-AGNÈS JOUBERT

Budgets : vers l'asphyxie ?

L'année budgétaire 2016 semble être celle de tous les dangers pour les acteurs culturels bénéficiant de subventions départementales. Si la situation de l'Allier est désormais bien connue et quelque peu emblématique, d'autres territoires paraissent prendre le même chemin de la réduction drastique de leur intervention dans le champ culturel. C'est le cas du conseil départemental de la Somme qui envisage lui aussi de supprimer l'aide aux compagnies. Le Département du Nord, dont les questionnements sur le sujet sont déjà anciens, s'interroge sur un arrêt possible de ses subventions à la culture. L'Oise a annoncé une baisse de 44%, les Ardennes affichent moins de 15% sur toutes les actions dites «volontaires», tout comme l'Aube (-10%), les Bouches-du-Rhône (-16%). Des baisses qui restent à chiffrer avec précision sont aussi prévues dans le Finistère, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, l'Orne, le Bas-Rhin, les Landes et en Île-de-France. ■ CYRILLE PLANSON